

SECTION 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA COMPAGNIE

Identificateur du produit/Nom commercial:	SANIBLEND 256
Autres moyens d'identification:	S256L
Usage du produit/Description:	NETTOYANT-DÉSINFECTANT-DÉTERGENT-DÉSODORISANT- FONGICIDE -CONTRÔLE DE MOISSURES
Restrictions d'utilisations:	Pour usage en hôpital, industriel/institutionnel et en établissement alimentaire seulement.
Identificateur du fournisseur initial:	Chemotec (PM) Inc. 8820 Place Ray-Lawson Anjou, Quebec, Canada H1J 1Z2 Phone: (514) 729-6321; 1-800-729-6321
Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence seulement:	1-800-729-6321 (Disponible de 8H à 16H30 du Lundi au Vendredi)

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

2a Classification du produit selon le SIMDUT 2015- SGH (Globally Harmonized System):

Ce produit est régi par le règlement sur les Aliments et Drogues et non par le SIMDUT

2b Éléments d'étiquetage

Symbole:



Avertissement: Danger

Mentions de danger:

Toxique en cas d'ingestion.

Nocif en cas d'ingestion.

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires.

CONSEILS DE PRUDENCE:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. DANGER - CORROSIF.

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires. Éviter le contact avec les yeux, la peau, ou les vêtements. Porter des lunettes de protection ou un écran facial et des gants en caoutchouc pendant la manipulation. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Bien se laver à l'eau et au savon après toute manipulation.

TOXIQUE. Contenu nocif. Ne pas avaler. Nocif ou mortel en cas d'ingestion. Éviter la contamination des aliments.

PREMIERS SOINS:

En cas de contact avec la peau ou les yeux, rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. En cas de contact avec les yeux, consulter un médecin. En cas d'ingestion, boire beaucoup d'eau. Éviter l'alcool. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Pour la consultation médicale, amener avec vous le contenant, l'étiquette, ou le nom du produit et son Identification Numérique de Drogue.

AVIS AU MÉDECIN: Des dommages possibles aux muqueuses peuvent contre-indiquer l'utilisation du lavage gastrique.

Mention d'avertissement: Voir sous conseils de prudence.

Mention de danger: Voir sous conseils de prudence.

SECTION 3 - COMPOSITION / RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS
--

Ingrédients	No. CAS	% (poids)	CLASSIFICATION GHS
Alcool éthoxylé	68131-39-5	1.0-5.0	Irritation oculaire, catégorie 2
Chlorure d'alkyldiméthylbenzyle ammonium	68424-85-1	7.0-10.0	Irritation cutanée, catégorie 1B Toxicité orale, aiguë, catégorie 4 Lésions oculaires graves — catégorie 1
Chlorure de Octyldécyldiméthyle ammonium	32426-11-2	4.0-7.0	Irritation cutanée, catégorie 2 Toxicité orale, aiguë, catégorie 4 Lésions oculaires graves — catégorie 1
Chlorure du didécyle diméthyle ammonium	7173-51-5	1.0-5.0	Irritation cutanée, catégorie 2 Toxicité orale, aiguë, catégorie 3 Lésions oculaires graves — catégorie 1
Chlorure de Dioctyldiméthyle ammonium	5538-94-3	1.0-5.0	Irritation cutanée, catégorie 1 Toxicité orale, aiguë, catégorie 4 Lésions oculaires graves — catégorie 2A
Ethanol	64-17-5	2	Liquide inflammable – catégorie 3

Les concentrations réelles constituent un secret commercial.

SECTION 4 - PREMIERS SOINS

4a Description des premiers soins:

Contact oculaire: Rincer délicatement avec de l'eau pendant 15-20 minutes. En présence de verres de contact, les retirer si possible, puis continuer à rincer les yeux. Appeler un centre antipoison ou un médecin si les irritations persistent.

Contact cutané: Enlever les vêtements contaminés. Rincer la peau avec beaucoup d'eau pendant 15-20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin si des irritations apparaissent. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Inhalation: Amener la personne à l'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis donner la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible.

Ingestion: Faire boire beaucoup d'eau si la personne est consciente. Ne jamais faire boire une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement. Pour la consultation médicale, amener avec vous le contenant, l'étiquette, ou le nom du produit et son Identification Numérique de Drogue.

4b Symptômes et effets les plus important

Yeux: Peut causer une brûlure qui peut être grave si non rincée rapidement.

Peau: Un contact direct à court terme peut causer une brûlure qui peut être grave si non rincée rapidement.

Inhalation: Irritation des voies respiratoires

Ingestion: Peut causer une irritation grave et des brûlures de l'appareil digestif.

4c Mention des éventuels soins médicaux immédiats et traitements spéciaux nécessaires

Pas de traitements spéciaux. Voir l'avis au médecin à la section 2.

SECTION 5 - FIRE FIGHTING MEASURES

5a Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction appropriés: Eau (si possible, éviter les jets puissants), mousse universelle, produits chimiques secs, dioxyde de carbone. Le produit en lui-même n'est pas inflammable.

Moyens d'extinction déconseillés: Inconnu

5b Dangers spécifiques du produit:

Produits de combustion dangereux: Oxydes de carbone, oxyde d'azote et autres gaz de combustion irritants.

5c Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers:

Procédés spéciaux de lutte contre l'incendie/équipement: De la fumée ou des émanations irritantes et toxiques peuvent se produire durant un incendie. Les pompiers qui combattent un incendie devraient porter un appareil de protection respiratoire autonome pour se protéger des produits irritants et toxiques libérés lors de la combustion. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. Un jet d'eau dirigé directement sur le produit génère beaucoup de mousse.

SECTION 6 - MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6a Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence:

Protection personnelle: Éviter le contact avec les yeux et la peau; éviter de respirer un brouillard du produit. Ne pas ingérer. Assurer une aération et une ventilation suffisante. Risque de glisser en cas de déversement du produit. Utiliser la protection personnelle appropriée (Voir Section 8).

6b Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage:

Arrêter la fuite. Pour les gros déversements, pomper le produit dans des contenants pour élimination ou éponger avec une matière absorbante et placer dans un contenant pour élimination. Compléter le nettoyage en rinçant à l'eau. Attention: le plancher sera très glissant.

6c Précautions environnementales: Produit biodégradable. Ne pas laisser de grandes quantités de produit s'écouler à l'égout.

SECTION 7 - MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

7a Procédures de manutention sécuritaire:

Éviter le contact avec les yeux. Voir section 2 pour les détails.

7b Exigences en matière d'entreposage sécuritaire:

Garder dans un contenant fermé hermétiquement, dans un endroit bien ventilé. Ne pas entreposer avec de la nourriture. Éviter le gel.

7c Matériaux spéciaux d'emballage: P/D

Éviter le contact avec du javellisant et du peroxyde. Aucune autre incompatibilité avec la plupart des produits trouvés sur la majorité des lieux de travail.

SECTION 8 - CONTRÔLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

8a Paramètres de contrôle:

	Valeur Moyenne Pondérée (VEMP) Ontario	Valeur d'exposition de courte durée (VECD) / Plafond Ontario	Notations
Ethanol	1000 ppm	None établie	

8b Mesures d'ingénierie:

Assurer une ventilation adéquate en particulier dans les endroits confinés. Une douche oculaire et une douche d'urgence à proximité est conseillée lorsque l'on utilise ce produit.

8c Mesures de protection individuelle

Protection des voies respiratoires: Non requis.

Protection de la peau et autre équipement de protection: Des bottes imperméables en cas de grosse fuite. Des gants en caoutchouc. Porter des vêtements résistants aux produits chimiques.

Protection des yeux / du visage: Porter des lunettes de sécurité avec des côtés et un écran facial en cas de contact possible. Voir sous la section 2.

Commentaires sur l'hygiène générale: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter tout contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau. Ne jamais manger, boire ou fumer près des postes de travail. Une bonne hygiène est recommandée après l'utilisation de ce produit.

Fiche de données de sécurité : SANIBLEND 256

État physique :	Liquide incolore
Couleur :	Incolore
Odeur :	Odeur de citron.
Point de fusion/congélation:	Approximativement 0°C
Point d'ébullition:	Approximativement 100°C
Inflammabilité :	N/A
Limite d'inflammabilité supérieure et inférieure :	N/A
Point éclair:	≥90°C
Température d'auto-inflammation:	P/D
pH:	7-8
Viscosité:	< 100 cps @ 25 oC
Solubilité:	Miscible dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau	20 mm Hg (eau)
Tension de vapeur	1.0g/cm ³ @ 20°C
Densité relative	0.6 (eau)
Densité de vapeur	N/A
Caractéristiques des particules :	

État physique, couleur et odeur:

État physique :	Liquide incolore
Couleur :	Incolore
Odeur :	Odeur de citron.
Point de fusion/congélation:	Approximativement 0°C
Point d'ébullition:	Approximativement 100°C
Inflammabilité :	N/A
Limite d'inflammabilité supérieure et inférieure :	N/A
Point éclair:	≥90°C
Température d'auto-inflammation:	P/D
pH:	7-8
Viscosité:	< 100 cps @ 25 oC
Solubilité:	Miscible dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau	N/A

Tension de vapeur	20 mm Hg (eau)
Densité relative	1.0g/cm ³ @ 20°C
Densité de vapeur	0.6 (eau)
Caractéristiques des particules	N/A

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

SECTION 10 - DONNÉES SUR LA RÉACTIVITÉ ET STABILITÉ

10a Réactivité:

Pas connue

10b Stabilité chimique:

Stable à la température de la pièce, dans des conditions normales de manutention et d'entreposage.

10c Risque de réactions dangereuses:

Peut réagir en contact avec les acides forts et les oxydants puissants.

10d Conditions à éviter:

Éviter le contact avec les acides forts et les oxydants puissants.

10e Matériaux incompatibles:

Acides forts, oxydants puissants.

10f Produits de décomposition dangereux:

Oxydes de carbone et d'azote, ammoniacque et autres gaz irritants.

SECTION 11 - PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

Voies d'absorption probables: Yeux, peau et ingestion.

Yeux: Peut causer une brûlure qui peut être grave si non rincée rapidement.

Peau: Un contact direct à court terme peut causer une brûlure qui peut être grave si non rincée rapidement.

Inhalation: Irritation des voies respiratoires

Ingestion: Peut causer une irritation grave et des brûlures de l'appareil digestif.

Cancérogénicité: Aucun ingrédient n'est énuméré par IARC comme étant soupçonné d'être cancérogène.

Tératogénicité, mutagénicité et autres effets sur la reproduction: Non disponible

Sensibilisation de la peau: Non disponible

Sensibilisation des voies respiratoires: Non disponible

Matières synergiques: Non disponible

Autres dangers importants: Non disponible

Données toxicologiques: Estimation de la toxicité aiguë: la DL50 est supérieure à 1,000 mg/kg, (oral, rat) et supérieur à 4,000 mg/kg (dermal, lapin); nos produits ne sont pas testés sur des animaux. Voir Section 3 pour plus de renseignements.

SECTION 12 - DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12a Écotoxicité:

Non disponible

12b Persistance et biodégradation:

Le produit est biodégradable

12c Potentiel de bioaccumulation:

Non disponible

12d Mobilité dans le sol:

Non disponible

12e Autres effets nocifs:

Aucun autre effet environnemental négatif (par exemple, sur la couche d'ozone, potentiel de génération d'ozone d'origine photochimique, perturbation endocrinien, réchauffement climatique) ne pourrait survenir de par l'utilisation de ce produit.

SECTION 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Éviter la contamination des aliments. Rincer à fond le contenant avant élimination. Rendre le contenant vide inutilisable pour un usage ultérieur. Éliminer le contenant conformément aux exigences municipales, provinciales et territoriales. Pour toute information concernant l'élimination des produits non utilisés ainsi que le nettoyage des déversements, s'adresser à l'agence de réglementation provinciale responsable ou au fabricant.

SECTION 14 - TRANSPORTATION INFORMATION

Renseignements sur le transport de marchandises dangereuses (TMD) au Canada:

Numéro UN: DOT, IMG, IATA UN2920

Appellation réglementaire :

DOT + TDG: Corrosive liquid, n.o.s. (Didecyldimethylammonium chloride, Alkyl(C12-16) Dimethylbenzylammonium chloride)

IMDG, IATA: Corrosive liquid n.o.s. (Didecyldimethylammonium chloride, Alkyl(C12-16) Dimethylbenzylammonium chloride)

Classe de danger: DOT, IMDG, IATA: Classe: 8- Substances corrosives

Groupe d'emballage: DOT, IMDG, IATA: Classe: III, Quantité limitée: 4 Litres

Dangers environnementaux: S/O

Transport en vrac: S/O

Précautions spéciales: Lire les consignes de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute manipulation.

SECTION 15 - RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉGLEMENTATION

Au Canada

Renseignements SIMDUT: Ce produit a été classé conformément aux critères de classification de danger du Règlement sur les produits dangereux (RPD) et cette fiche de données de sécurité (FDS) contient toutes les informations requises par le RPD.

Classification SIMDUT: Voir section 2a

Information CEPA: Tous les ingrédients se retrouvent sur la LIST (DSL)

SECTION 16 - AUTRES RENSEIGNEMENTS

Date de révision: 2021-09-21

Références:

1. Les informations fournies par le fournisseur et/ou le fabricant.
2. Limites d'exposition professionnelle requises en vertu du règlement 833 sur les lieux de travail de l'Ontario
3. Agence Internationale de Recherche sur le Cancer
4. Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) site web

Abbreviations:

ACGIH	Conférence des Hygiénistes industriels du Gouvernement Américain
CAS	Service de Dénomination des Substances Chimiques
CEPA	Législation Canadienne sur la Protection de l'environnement
CL	Concentration létale
cps	Centipoises
DL	Dose létale
HMIS	Système d'Information sur les Matières Dangereuses
HSDB	Banque de Données sur les Substances Dangereuses
IARC	Agence International pour la Recherche sur le Cancer
LIS	Liste Intérieure des Substances
NFPA	Association Nationale pour le Protection contre les Incendies
NIOSH	Institut National pour la Sécurité et la Santé au Travail
NTP	Programme National de Toxicologie (U.S.A.)
OSHA	Administration de la Santé et la Sécurité au travail (U.S.A.)
P/D	Pas Disponible
PEL	Limite d'Exposition Admissible
S/O	Sans Objet
SIMDUT	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Fin de la FDS